

HRANIPEX SAS – Politique d'achat de bois

A HORBOURG-WIHR, le 03.11.2017

HRANIPEX SAS est tenu d'appliquer les meilleures pratiques lors de l'achat de matières premières de bois afin d'éviter les possibilités d'achats inappropriées suivantes :

- a) Bois extrait illégalement
- b) Bois extrait contre les droits civils traditionnels
- c) Bois extrait dans les forêts où il existe des valeurs de conservation élevées menacées par des activités économiques
- d) Bois extrait dans les forêts qui sont converties en plantations ou à des fins non forestières
- e) Bois des forêts, dans lequel il y a des arbres génétiquement modifiés
- f) Bois qui pendant la croissance et l'extraction n'ont pas été observés selon les principes de base de l'OIT (Organisation internationale du travail), tels qu'ils sont déclarés dans la Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et les droits au travail (1998).

Au nom de HRANIPEX SAS,

Kveta KORINKOVA
Directrice Générale

